

Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche
Direction Générale de l'Alimentation
251, rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15

N Réf : DLG.GH
Objet : Roundup

Guingamp,
le 27 août 2008

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des procédures de réexamen des autorisations de mise sur le marché des pesticides destinés aux jardins amateurs à base de glyphosate, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments a rendu, le 16 avril 2007, plusieurs avis concernant des spécialités de la gamme Roundup utilisées dans les jardins et commercialisés par la société Monsanto.

Ainsi, pour les produits *Roundup 3+*, *Roundup Express*, *Roundup GT+*, si l'AFFSA s'est prononcée favorablement pour le maintien de l'autorisation de mise sur le marché de ces spécialités, elle a toutefois demandé toutefois une extension des zones non traitée par rapport aux points d'eau et aux zones adjacentes.

Pour le produit « *Roundup Allée Terrasse* », l'AFFSA s'est prononcée pour le retrait de l'autorisation de mise sur le marché de cette spécialité commerciale, la fixation indispensable d'une zone non traitée de 100 mètres vis à vis des points d'eau étant à l'évidence incompatible avec l'emploi de cette spécialité dans les jardins amateurs.

La consultation ce jour du site E PHY montre que votre ministère, compétent pour délivrer, modifier, ou retirer les autorisations de mise sur le marché, n'a encore pris aucune décision concernant ces pesticides ! Ainsi, seize mois après la demande de retrait de l'AFFSA, le « *Roundup Allée Terrasse* » continue donc d'être utilisé. Il est encore à disposition des consommateurs sur les rayons des hypermarchés comme nous avons pu le vérifier ce jour, et sa promotion publicitaire est toujours assurée !

Un tel retard est inacceptable au moment où la contamination des eaux par les pesticides bat de nouveaux records (41 pesticides détectés dans les eaux de la Rance - Côtes d'Armor- en mai dernier !) et de l'adoption du plan Ecophyto (réduction de moitié des pesticides) dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Venelle de la caserne 22200 GUINGAMP

Tél : 02 96 21 38 77 – delegue-regional@eau-et-rivieres.asso.fr

Association agréée de protection de l'environnement et de consommateurs
Membre de France Nature Environnement et du Bureau Européen de l'Environnement
<http://www.eau-et-rivieres.asso.fr>

Nous vous demandons de prendre rapidement les mesures administratives de retrait de la mise sur le marché du Roundup Allée Terrasse, et de révision de l'A.M.M pour les autres spécialités Roundup.

Nous adressons copie de ce courrier à Monsieur le Ministre de l'Écologie, Monsieur le Préfet de Bretagne, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement.

Vous remerciant par avance de l'attention portée à la présente,

Nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre considération distinguée.

LE PRESIDENT
C. RIGAUD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Rigaud', written in a cursive style.